



Proposition d'achat

Par Vincent_78

Bonjour,

En tant qu'acquéreur, je souhaiterais acheter un bien immobilier en viager en contrat exclusif auprès d'une agence, or si ma proposition est refusée, me serait-il possible de faire une autre proposition auprès d'une autre agence si le vendeur souhaite ne plus donner l'exclusivité auprès de cette même agence après que la date de fin de mandat exclusif arrive à échéance !?

Merci de votre retour.

Cordialement

Anonymisation

Par yapasdequoi

Bonjour,

En tant qu'acquéreur, vous êtes libre. C'est le vendeur qui doit respecter les termes de son mandat de vente.